

LE TRAVAIL (*petit cours du soir*)

" Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front ".

C'est le mot sueur qui a le plus frappé dans la malédiction biblique. A notre époque où les dames pulpeuses se font dissoudre dans des saunas, où les messieurs briochés transpirent dans leurs joggings on s'aperçoit que le terme majeur était le mot " *gagneras* ".

Cela signifie que le pain est une marchandise, achetée grâce à un gain. Achetée à ceux qui possèdent le stock de pains, la boulangerie, la minoterie et les champs de blé par ceux qui, ne possédant rien, vendent leur force de travail.

Il en découle que la force de travail est devenue elle même une marchandise. Elle obéit aux lois du marché, subit les aléas de l'offre et de la demande. Comme toute matière première la main-d'œuvre s'importe et s'exporte. Parfois on va l'exploiter sur place, à Marrakech, en Inde, bientôt en Chine, c'est la délocalisation.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Pendant des siècles de la préhistoire, de l'antiquité et de la féodalité, les travailleurs n'avaient pas le loisir de vendre leur force, ils étaient eux-mêmes une marchandise, dans la condition d'esclave, ou de serf. Cette méthode d'exploitation ne fut entamée ni par des considérations humanistes ou religieuses, ni même par les mutineries de Spartakus et les jacqueries, elle tomba progressivement en désuétude après l'invention du collier de trait, au Xème siècle, lorsque l'esclave eut moins de valeur qu'un cheval. L'abolition en 1789 légalisait surtout un état de fait. L'exploitation coloniale fit ressurgir l'esclavage avec la traite des Noirs sanctionnée, en France, en 1848 après plusieurs Etats américains et le Danemark. On sait qu'un esclavage moderne perdure sous formes diverses, du travail des enfants au Pakistan au travail carcéral en Chine ou à la prostitution infantine en Thaïlande.

Mais c'est le travail salarié qui est l'objet de notre propos. Il remplaça le servage par le système du contrat d'adhésion, c'est à dire l'acceptation d'un salaire fixé unilatéralement par le patron dans le cadre d'un louage individuel de service ou dans celui d'un règlement de corporation. En même temps que se développe la production industrielle au XIXème siècle, la nature du contrat va évoluer progressivement sous la pression des grèves organisées par le syndicalisme naissant. Il faudra attendre la Loi du 11.02.1950 sur les conventions collectives pour que le syndicat soit juridiquement reconnu comme représentation des travailleurs et fondé à négocier en leur nom. (Rien n'étant jamais acquis les Lois Auroux de 1982 sont venues limiter la portée des négociations les plus larges, par branches, pour permettre aux patrons de manoeuvrer au niveau des contrats d'entreprise, de plus un arsenal de décrets, contrevenant aux acquis du code du travail et aux statuts, autorise l'exploitation à des taux inférieurs à celui des conventions et du SMIC).

Or, selon Ricardo, économiste libéral anglais du XIXème, la valeur du salaire moyen correspond à celle des biens de première nécessité indispensables à la subsistance du travailleur et de sa progéniture. Cette assertion peut paraître excessive ou archaïque, elle l'est moins si on tient compte de cette précision apportée par Lassalle dans sa Loi d'airain: " *..d'après les habitudes d'une nation donnée* ".

En effet les habitudes de la nation ont évolué: désormais (hors marginalité) l'eau, le gaz, l'électricité, les W.C. intérieurs, un peu de viande au déjeuner, éventuellement une bagnole-outil de travail font partie des biens de premières nécessité. Des statisticiens complaisants ont estimé à 11 000 Fr la moyenne des salaires en France; si l'on rectifie en écrémant les parlementaires, les hauts- fonctionnaires de l'appareil d'Etat et les cadres supérieurs plus intéressés au capital que salariés, les guignols des médias et les pros du sport-spectacle, si l'on ajoute les C.E.S., les stagiaires et les salariés sans salaires (chômeurs, R.M.I., et les fins de droit) on doit approcher des 6 à 6 500 Fr mensuels qui correspondent au standing précité. "*Le juste salaire d'un travailleur sobre et honnête*" selon la définition du pape Léon XIII dans

Rerum Novarum. Précisons quand même que les "*habitudes d'une nation donnée*" n'évoluent pas en fonction des élans de l'esprit saint mais des victoires remportées par la classe ouvrière dans sa lutte permanente.

LE TEMPS DE TRAVAIL

Les économistes socialistes, dont Marx, se sont inspirés non seulement des analyses de Ricardo concernant le salaire mais aussi de sa théorie de la "*valeur*" qui établit que la valeur d'un produit est déterminé par la quantité de travail humain, notamment le temps de travail, nécessaire à sa fabrication. Ricardo inclut dans cette quantité de travail le travail antérieur accumulé (travail cristallisé) et non seulement la dernière étape de finition du produit, mettant ainsi en évidence le caractère social du travail.

Marx s'appuie sur cette théorie de la valeur pour démontrer que le travailleur fournit un surtravail, non payé, d'où le patron tire une plus-value qui se décompose en remboursement de frais et profit. Prenons l'exemple d'un ou d'une employée dont le salaire mensuel total serait de 8 400 Fr pour 20 jours de travail. Elle produit une valeur journalière de 2 000 Fr (700 Fr de son propre travail s'ajoutant aux 1 300 Fr du travail cristallisé). Sur les 40 000 Fr (2 000 Fr x 20) rejoignant le capital du patron, ce dernier retiendra 8 400 Fr de "*coût salarial*" comprenant le salaire brut (6 400 Fr) et le salaire différé (2000 Fr) qu'il reverse lui-même aux caisses sociales. Le reste (31 600 Fr) constitue la plus-value qu'il répartit en frais (matériaux, amortissement, investissement ...) et en profit. On s'aperçoit que la valeur du salaire total, 8400 Fr (dont 6 400 Fr brut direct, soit environ 5 500 Fr net) correspondant aux prix "*des biens de première nécessité*", a été réalisée par l'employée en 12 jours (700 Fr x 12 = 8 400 Fr) les 8 jours restant représentent le "*surtravail*" ou travail non payé

La fraction de plus-value consacrée aux frais étant généralement incompressible tout se joue entre la partie salaire et la partie profit qui s'articulent en fonction inverse. Si le taux de salaire augmente, le taux de profit diminue, c'est à dire que les 8 jours impayés deviennent 7 ou 6 jours. Si le taux de profit augmente c'est la valeur du travail qui diminue, les 8 jours impayés deviennent 9 à 10 jours, le taux d'exploitation augmente.

LA THEORIE DU PARTAGE

L'intérêt de rouvrir aujourd'hui cet abécédaire est de savoir de quoi l'on parle et de quel travail il s'agit quand on parle de partage du travail créateur d'emplois.

Trois cas de figures peuvent se présenter:

A - La production d'une entreprise correspond à sa capacité de ventes. Sauf à imaginer un phalanstère C.F.D. Tiste dirigé par un prêtre ouvrier on ne voit pas pourquoi un patron réduirait le temps de travail et les salaires de ses ouvriers pour en embaucher d'autres. Dans ce cas il n'y a ni partage ni emploi nouveau.

B - La production est inférieure aux possibilités de ventes Pour répondre à la demande le patron embauche. Il y a création d'emplois mais pas de partage. A taux de salaire inchangé, les 8 jours de surtravail impayé de l'exemple précité sont multipliés par le nombre d'employés supplémentaires. Le profit augmente d'autant. La situation (de relance) est propice à la revendication.

C'est du moins le processus classique dans le cadre du capitalisme libéral. Depuis le premier septennat Mitterrand les gouvernements, grâce à une politique interventionniste de l'Etat, procurent au patronat une main-d'oeuvre surexploitable, en dérogation avec le code du travail, les statuts, et les conventions collectives, sous forme de flexibilité et de précarité sous-rémunéré. Quel que soit le taux d'exploitation ces nouveaux emplois ne sont pas le fruit du partage mais d'une relance en fonction de la demande.

C - La production excède les ventes. Un avatar trop courant en cette période de croissance quasiment nulle ou de récession et qui touche par milliers les entreprises notamment les P.M.E. Le patron va réduire la production et par conséquent la quantité de travail. Bien entendu la réduction du temps de

travail s'accompagne d'une réduction de la masse salariale puisque les heures supprimées sont prélevées sur le travail payé et non sur le surtravail générateur du profit.

C'est là qu'intervient la notion de "*partage*". Le patron place les travailleurs devant le dilemme, tant d'heures doivent être dégagées, ou elles sont bloquées sur un certain nombre d'individus qui seront licenciés, ou elles sont réparties sur l'ensemble. Autrement dit ce n'est pas le travail qu'on propose de partager mais du non-travail. Quand on prétend traiter le problème de l'emploi par le partage du travail on ment deux fois: d'abord parce qu'il ne s'agit pas du partage du travail mais du partage du chômage, ensuite parce qu'en aucuns cas il n'y a création d'emploi.

SALAIRES OU PROFIT

Non seulement la pratique du "*partage*" ne crée pas d'emploi mais elle se traduit en général par un marché de dupes car elle n'évite pas les licenciements qu'elle diffère tout au plus. Les travailleurs de l'entreprise Potain en font l'expérience, ceux de Digital également et la menace pèse sur l'entreprise allemande Volkswagen dont le "*pacte social*" fut tant médiatisé (d'ores et déjà elle prévoit 30 000 licenciements à l'étranger, dont 9 000 en Espagne); une étude du ministère du travail vient d'ailleurs de constater l'inefficacité du système pour parer aux suppressions d'emplois.

En réalité le "*partage*" est un outil idéologique de chantage et de culpabilisation des salariés. Théorisé par l'épiscopat français, c'est la tarte à la crème de la C.F.D.T. et J. Delors souhaitait l'intégrer à un pacte social européen. Il divise les salariés entre ceux qui devraient partager (les nantis de emploi) et ceux qui attendent du partage, qu'il incite à s'organiser spécifiquement les détachant de leur classe sociale (les "*exclus*"), face aux syndicats (des nantis) stigmatisés pour leur incompétence à défendre les chômeurs. Martine Aubry entend donner au réseau "*partages*" de Pagat un rôle représentatif pour peser dans le sens du partage de la misère entre les salariés. De telles manipulations, de sinistre mémoire, au nom d'une mission moralisatrice, ouvrent la voie aux croisades expiatoires. Elles peuvent s'exercer sur deux terrains, celui de la politique et celui de la violence, ou les deux à la fois. Mais une violence dirigée contre qui? Les actionnaires capitalistes ne se rencontrent pas dans la rue, ils sont anonymes. Dans la rue on rencontre le voisin qui jouit d'un emploi, celui qui possède une baraque à la campagne alors que les S.D.F. couchent dehors, celui qui touche sa retraite et grève la sécurité sociale, le fonctionnaire qui ose revendiquer une augmentation salariale, au scandale de l'abbé Pierre...

Il ressort de ce tableau que la seule hypothèse débouchant sur une création d'emplois est celle de la relance de la demande, c'est à dire de la consommation. Et la décision d'embaucher appartient au patron. Des ouvriers en grève ont pu rejeter les effets de la flexibilité, limiter les dégraissages spéculatifs, éviter des licenciements secs, ils n'ont pas le moyen d'obliger un patron à embaucher. C'est pourquoi parler de "*lutter pour l'emploi*" est une manière mystifiante d'appeler les "*aides à l'emploi*". Bien avant la loi quinquennale les patrons (publics et privés) faisaient circuler entre eux un document les renseignant sur les mesures législatives permettant soit d'éviter d'embaucher grâce aux facilités de la flexibilité, soit d'embaucher au moindre prix depuis les T.U.C., les S.I.V.P., les C.E.S. et les vacataires auxquels s'ajouteraient aujourd'hui les nouveaux C.I.P. Sans compter les exonérations de charges sociales, prélevées sur le salaire différé et compensées par les prolongations d'activité, l'augmentation des cotisations, la restriction des remboursements et la C.S.G. Ces ingrédients d'une politique dirigiste innovée ou renforcée par les gouvernements de gauche et prolongée par la loi quinquennale ont pour constante l'abaissement du taux salarial en faveur du surtravail, c'est à dire du profit. Les organisations politiques et syndicales qui ont pratiqué cette politique l'ont fait au nom de "*la lutte pour l'emploi*", tel cet accord de la Fonction publique, signé en 93 par la F.E.N. et la C.F.D.T., qui programme une baisse de pouvoir d'achat... sans création d'emploi !

La logique aberrante de cette politique conforme aux directives de Bruxelles et du F M I. est l'étiage des salaires au niveau des plus bas du monde, sa conséquence est l'asphyxie de la consommation intérieure qui représente 70% du P.I.B. Une statistique de la revue de janvier d'*Actualité* (mensuel patronal de l'U.I.M.M.) montre à l'évidence une progression du chômage directement proportionnelle à la diminution du taux de salaire horaire (T.S.H.)(1). La seule embellie économique, toute relative, aurait été la

(1) On peut contester les chiffres officiels publiés par le ministère du travail, ils font néanmoins apparaître la décélération régulière du T.S.H. depuis Janvier 90: 5.1% en 90, 4.1% en 91, 3.5% en 92, 2.3% (dont 0.3% au dernier trimestre) en 93.

vente de 190000 voitures supplémentaires en Février grâce à la prime de 5 000 Fr (prélevée sur fonds publics): c'est dire les répercussions qu'aurait une revalorisation générale des salaires.

UN CIEL D'ORAGE

Mais on entend les grondements d'une vague de fond dont le point de départ est la manifestation du 12 Octobre, à l'appel de F.O. suivi par la C.G.T., sur la plate-forme claire: lutte contre le chômage par l'augmentation des salaires. La réaction des employés d'Air France a pris le relais. Quotidiennement dans les entreprises des grèves ont manifesté une sorte de réveil syndical. Des ports bretons a soufflé la révolte. Les étudiants et les jeunes banlieusards expriment à leurs façons leur inquiétude et leur désespoir. Cependant la journée du 16 Janvier pour *"un service public de l'Education nationale"* avait montré la capacité de la gauche, mal en point sur le plan électoral, à utiliser les aspirations unitaires et à mystifier. Le rejet du C.I.P., qui décroche les jeunes diplômés des minimas conventionnels et les non diplômés du SMIC, a donné lieu à de vastes manifestations organisées par les confédérations syndicales. Là encore avec une impudence éhontée les charlatans de la gauche, qui ont multiplié les sous-SMIC depuis 82, s'insurgent bruyamment et promettent la création de 2 Millions et demi d'emplois ou, comme en 81, les 35 heures sans perte de salaire. Ils participent à des manifestations départementales, banderoles déployées, flanquées des associations satellites. A Nantes, par exemple, à Brest, en Moselle et ailleurs la C.G.T. et la C.F.D.T. ont imposé leur présence, en même temps, il est vrai, qu'elles refusaient de condamner avec le C.I.P. les autres sous-SMIC enfantés par la gauche.

Il se peut que nous soyons à un tournant. La mobilisation contre le C.I.P. a détourné les yeux des mirages du *"partage"* pour les fixer sur la feuille de paie. Portés par une vague qu'ils ne maîtriseront pas forcément des orateurs de tout acabit ont repris le discours de F.O. contre l'abaissement des coûts salariaux. La situation permet d'enfoncer le clou: la relation entre la dévaluation du travail et le développement du chômage. Le T.S.H. peut être amélioré, c'est vrai, par une réduction du travail (du surtravail) sans diminution du salaire total ni reprise fiscale (et sans hypothèque sur la progression du pouvoir d'achat), ou plus classiquement par l'augmentation des salaires et retraites.

Mais comme toujours ce genre de situation s'entoure de confusion. Le soir du 12 Mars le confédéral de la C.G.T. Halzard se félicitait à Nantes *"il y a une culture nouvelle de l'Unité"*. Les travailleurs n'ont rien à attendre de l'unité d'appareils, politico-syndicale, entre Rocard-Notat et Hue-Vianet (pas d'avantage d'une déclaration inattendue F.O.- C.F.D.T. du 4.3 invoquant la formation en alternance des jeunes). Ce n'est pas l'unité de recomposition syndicale, subsidiaire d'une recomposition politique s'évertuant à exploiter et à canaliser la grogne jusqu'aux échéances électorales, qui stoppera l'offensive anti-ouvrière. C'est l'unité d'Action, telle qu'elle se réalise concrètement dans les entreprises, comme ce fut le cas à Air France, chez les mineurs, contre la réforme Quilles à France Télécom, aux Finances ou encore le 12 Octobre, c'est à dire sous contrôle strictement syndical.

Héritiers et exécuteurs de la Charte d'Amiens, les anarcho-syndicalistes doivent redoubler d'efforts pour exiger l'indépendance du syndicat par rapport aux partis, non seulement à usage interne et par temps calme mais par gros temps et dans la rue. Libre aux partis et aux anciens ministres d'affirmer leur soutien, à condition qu'ils ne tiennent pas le haut du pavé, comme le 16.1, et qu'ils restent humblement noyés dans la masse, comme E.Hervé parmi les pêcheurs. A cette condition nous sommes les artisans inlassables de l'unité d'Action sur des bases claires.

D'une manière générale les anarchistes clameront la vérité, car c'est leur raison d'être: les partis disqualifiés qui promettent la lune, ceux qui aujourd'hui expliquent aux travailleurs qu'il y a un bon accord Lang-Cloupet et un mauvais amendement Bayrou, une bonne CSG Rocard et une mauvaise CSG. Balladur, de bons sous-SMIC Aubry et un mauvais C.I.P., ceux-là les prennent pour des cons.

S.MAHE

Même les économistes bourgeois le savent:

« ... Je ne crois pas du tout qu'en réduisant les salaires on luttera contre le chômage. Au contraire. Si vous baissez les salaires, vous diminuez le pouvoir d'achat et donc in fine vous augmentez le chômage. Les gens qui veulent baisser les salaires veulent, en fait, économiser de l'argent, leur argument est un habillage superficiel de la traditionnelle exploitation des salariés, y compris des plus jeunes». John Dalbraith (économiste US)

NOUVELLES BREVES

ENFIN UN RESPONSABLE COUPABLE?

C'est un petit gars de Rennes qui a la tripe anar, comme d'autres ont le coeur à gauche. Pendant le procès du sang contaminé, en Septembre 92, incapable de résister à un mot d'esprit JACQUES TALLEC exprime sur les murs de Rennes son aversion pour le maire, E.HERVE, qui chasse les S.D.F. et *"tue les hémophiles un bilan globalement séropositif"*. Depuis lors les pêcheurs, encore plus explicites, ont mis les poings sur les i . Toujours est-il que notre ami passe devant le Tribunal de Rennes.

Ne bénéficiant pas de l'immunité parlementaire il ne pourra afficher la morgue de G.Dufoix *"responsable mais non coupable"* ni la gravité d'un Fabius tourmenté par une gastro-entérite chronique. Faut bien une Justice, bon sang !

(soutien financier au "Comité de solidarité" c/o M J C. Rennes Centre, 9 rue de la paillette 35000 Rennes)

ON A GAGNE! (dimanche soir 20 Mars)

Balladur: *"Le mouvement de confiance des Français envers la nouvelle majorité se confirme"*.

Rocard: *"Les Français ont montré leur mécontentement vis à vis du gouvernement Balladur"*.

Le Pen: *"C'est un très bon résultat"*.

Hue: *"Le résultat du PC est un fait significatif important"*.

Lalonde: *"Dans une élection difficile nous obtenons de bons résultats"*.

La France? L'équipe qui gagne !!

ILS ROULENT POUR NOUS

On se souvient du gentil adage affiché à l'arrière des poids lourds du temps où les routiers étaient sympas Aujourd'hui on lirait *"je roule sur vous"*.

De temps à autre comme après le télescopage sur l'autoroute A 10,on ressort les chiffres: 9 000 morts par an. Ne pouvant assimiler la route à un cataclysme naturel on s'en est pris à la nature humaine, au comportement des Français au volant. On a mis en cause le taux d'alcoolémie qui doit passer de 0,8 g à 0,5 g. c'est à dire de deux verres à un. On a mis en cause la vitesse, mais on achoppe sur l'utilisation des radars indétectables, avec photos, qui porteraient atteinte à la vie privée des fringants conducteurs de BMW en galante compagnie.

Nous voilà loin des camions. Ce n'est pas le cas sur la route où l'on s'insère avec peine et risques dans les convois des redoutables mastodontes Les trois quarts des marchandises circulent par route, avec une progression de 8% par an. Pour économiser sur les stockages les circuits de ventes s'approvisionnent par rotations accélérées. Les 40 tonnes peuvent foncer sur n'importe quelle route française Les exigences des entrepreneurs impliquent régulièrement des dépassements de vitesse. Les chauffeurs assurent des horaires pouvant aller jusqu'à 70 H par semaine. Leurs engins font figure de chars d'assaut occasionnant 30% des accidents, pour moitié mortels, parmi lesquels 281 chauffeurs routiers en 1992.

Cependant la SNCF atteint 8 milliards de déficit notamment dans le secteur du fret, *"du fait de la concurrence de la route"* s'est plaint son directeur. Mais un barrage routier par le lobby des capitalistes du transport est plus violent qu'un défilé de fonctionnaires. Nos valeureux ministres hésiteront longtemps avant de toucher aux détaxes et aux infractions au code du travail.

La réforme du code pénal prévoit un nouveau chef d'accusation *"mise de personne en danger"*. Gare aux piétons et aux voitures qui porteront atteinte à la sécurité des camions

LES ELECTIONS - UNE AFFAIRE JUTEUSE

C'est la tâche urgente qui attend tous les anarcho-syndicalistes.

Depuis janvier 1990, une loi instituée par le gouvernement Rocard est censée moraliser la politique en France, suite aux diverses affaires qui ont quelque peu terni l'image de "nos" politiciens.

Cette loi permet le financement, par les fonds publics, des différents partis politiques.

Au total, ce sont 25 partis qui vont profiter de cette manne publique de quelques 580 millions de francs.

La répartition est faite sur la base des résultats aux dernières élections législatives de mars 1993 à raison de 9,10 francs par bulletin de vote. Ainsi, le R.P.R. empoche 47 millions de francs, le P.S. 42, le F.N. 28, le P.C.F. 20, etc. ... Même les organisations "révolutionnaires" qui affirment vouloir mettre à bas le système se voient attribuer par celui-ci, pas rancunier pour un sous, des sommes considérables. Lutte Ouvrière et sa très médiatique Arlette touchera par exemple plus de 2 millions de francs.

Au delà de l'aspect anecdotique de cette affaire, cette forme politique d'intéressement au résultat, à l'image de ce qui peut exister pour les salariés dans certaines entreprises, n'a qu'un seul but : canaliser, intégrer et finalement dévoyer l'esprit de révolte et la volonté de changement qui apparaît ici ou là. Tout cela au plus grand profit, bien sur, du système en place qui apparaît à bon compte, de cette manière, comme démocratique.

Comble d'ingratitude: aux Assises de la Transformation sociale, Rocard s'en prend à "*l'Etat providence*" (pour qui ?) et veut lui substituer l'Etat subsidiaire dans le cadre d'une "*société solidaire*". En clair, les fonds publics pour les partis, les patrons et l'école privée ... les fonds privés des salariés pour leurs camarades menacés de chômage.

La solution, bien des gens en ont déjà plus ou moins clairement pris conscience, ne passera pas par la mascarade électorale.

Il nous reste à construire, sur le terrain social, les outils matériels et intellectuels qui permettront aux exploités de relever la tête dans un premier temps et finalement peut-être d'imposer un réel changement.

Fabrice LERESTIF